

marion. L'an mil sept cent trente et un et le
dixième jour du mois de septembre le mariage
et accord entre antoine dot fils a feu pierre
est félicé magdeleine malinès de saules
paraff Robert michel d'une part; et anne
Barraiss fille de feu jean orde marié Braille
de saules d'iceux de ^{signe} habitant a la garde
depuis plusieurs années d'autre saeste celebre
dans cette paroisie. apres les trois publications
faites sans intervention d'aucun empêchement
soit canonique, soit civil, apres toutes les autres
formes du droit observées, j'ay exigé leur mutuel
consentement, et les ay mariés selon le rite
et l'usage de sainte messe l'eglise catholique
apostolique romain. J. presens a ce J. pierre
Barraiss, saphar gardanne, antoine
fillaud, et francis abille la mère de la fille
anne Barraiss et communs parents des parties
satisfaites. R. gardanne les dits antoine
fillaud, et francis abille ont déclaré et avoué
Dénant Curé.

10.
L'an mil sept cent trente et un et le vingt
mort de deuxième jour du mois de septembre j'ay en secret
louis michel Dans le cimetière de cette paraisie Louis michel
gautier Gautier age d'environ onze mois Dénant Curé
Hionpreux
Baptême L'an mil sept cent trente et un et le vingt quatrième jour
françois du mois de septembre j'ay baptisé françois ardois un fils
naturel, et legitime de françois, et de therese riposte nele
même jour. le parrain antoine queit, et la marraine
christine dollide, presens le soussigné Hionpreux

L'an mil sept cent trente et un et le vingt huitième
Baptême L'an mil sept cent trente et un et le vingt huitième
le jour du mois de septembre j'ay baptisé felix
d'au agau fils naturel et legitime de pierre et de
Marguerite portales le parrain felix portat, la
Marraine anne Coumbes. Hionpreux

L'an mil sept cent trente et un et le septième
Baptême L'an mil sept cent trente et un et le septième
le jour du mois de septembre j'ay baptisé therese mane
Chivasse fille naturelle et legitime d'andrie et d'anne
sauguetto. le parrain s. jean Baptiste mayfran, la
Marraine denaigle therese giraud le parrain present
et la signé pour ne les avoir mis par
Therese Giraud mefran
Dénant Curé.